

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 17 septembre à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Halle des Cinq Fontaines à Delle, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Nicolas PETERLINI, Cédric PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Noël CASTEX, Myriam PISANO et Aoussafe CHERNINE, **membres suppléants**.

**Étaient excusés :** Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Frédéric ROUSSE, Jérôme TOURNU et Bernard VIATTE.

**Avaient donné pouvoir :** Madame Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Frédéric ROUSSE à Françoise THOMAS, Lounès ABDOUN SONTOT à Daniel BOUR, Florence PFHURTER à Noël CASTEX, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Gilles PERRIN à Aoussafe CHERNINE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Jacques ALEXANDRE à Bernard CERF et Robert NATALE à Sandrine LARCHER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 11 septembre	Le 11 septembre	En exercice	50
		Présents	36
		Votants	42

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Anaïs MONNIER est désignée.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

### **2020-05-08 Sollicitation de Dotation à l'Investissement local 2020-Mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur la commune de Courtelevant (tranche 2)**

*Rapporteur : Gilles COURGEY*

Ce projet fait partie d'un objectif plus vaste d'assainissement global des trois communes de l'agglomération d'assainissement Réchésy-Courtelevant-Florimont, sur la période 2015-2021.

La station d'épuration de Réchésy-Courtelevant-Florimont est en fonctionnement depuis 2017 (type filtres plantés de roseaux, implantée à l'aval de la commune de Florimont, d'environ 1950 eqhab). La commune de Courtelevant possède uniquement un réseau pluvial. Il est essentiel de créer un réseau séparatif sur l'ensemble de ces rues, ceci afin de connecter les eaux usées des habitations sur la nouvelle station d'épuration.

Il est donc proposé de mettre en séparatif les rues de l'Eglise, de Florimont et de l'impasse de la Forêt.

Les travaux permettront de fiabiliser la collecte, d'obtenir une étanchéité du réseau, de diriger les eaux pluviales au milieu naturel.

A la suite de ces travaux, l'exploitation des réseaux fera l'objet d'une attention particulière. Les usagers seront incités à raccorder rapidement leurs effluents, sous contrôle des techniciens du service assainissement de la Communauté de Communes Sud Territoire.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- de solliciter une aide financière au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local d'un montant de 200 000,00 euros ;
- d'adopter l'opération qui s'élève à 500 000,00 euros HT, soit 600 000,00 euros TTC ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses HT estimées Assainissement		Recettes HT estimées Assainissement	
Mise en séparatif	480 000,00 €	État DSIL 2020 (40%)	200 000,00 €
Maitrise d'œuvre	10 000,00 €	Agence de l'eau (30 %)	150 000,00 €
Etudes géotechniques, contrôles	10 000,00 €	Autofinancement (CCST)	150 000,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>500 000,00 €</b>

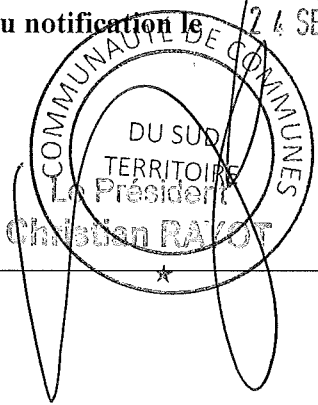
- d'indiquer un commencement d'exécution en décembre 2020 pour une durée de 8 mois,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à ce projet.

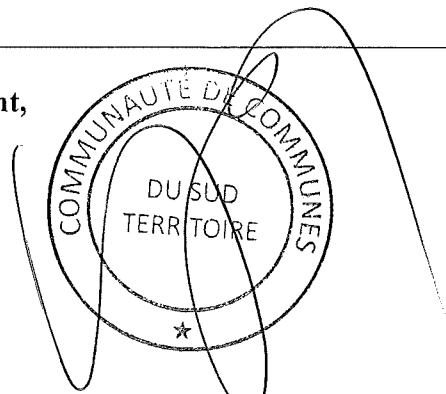
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Le Président,**

**Et publication ou notification le 24 SEP. 2020**

Le Président,

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU SUD  
TERRITOIRE  
Le Président  
Christian RAYOT  
★

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU SUD  
TERRITOIRE  
★

Le Président  
Christian RAYOT